

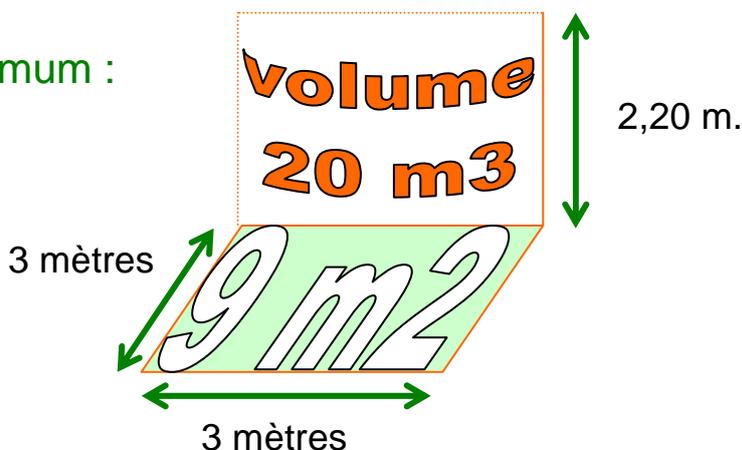
Un logement décent

Le décret n°2002-120 du 30/01/02 décrit le minimum pour qu'un logement soit décent. En voici un résumé :

Bâti et matériaux

- Le bâtiment décent assure « le clos et le couvert ». Il protège de l'eau de pluie, des remontées d'eau.
- Il n'est pas touché par un arrêt d'insalubrité.
- Les matériaux utilisés ne présentent pas de risques pour la santé et la sécurité des habitants.
- Il y a un WC séparé de la cuisine. La cuisine comporte un évier et de quoi brancher une cuisinière.
- Il y a un coin salle de bains avec douche ou baignoire.

Mesures minimum :



- Soit 9 mètres carrés au sol, et une hauteur au plafond de 2, 20 mètres ;
- Soit 20 m³ de volume habitable au total.

Eau, électricité, chauffage

- Les réseaux et branchements sont conformes aux normes de sécurité, et en bon état.
- Il y a un équipement minimal de chauffage, et de quoi faire sortir les gaz brûlés s'il le faut.
- L'eau potable arrive dans le logement ; l'évacuation des eaux usées empêche les refoulements.
- Le réseau électrique est suffisant pour éclairer toutes les pièces et brancher les appareils courants.

Eclairage, ventilation

- La ventilation permet le renouvellement de l'air pour une occupation normale.
- L'éclairage naturel des pièces à vivre est suffisant, avec une fenêtre ou un panneau vitré qui donne vers l'extérieur.

Votre logement n'est pas comme ça ?

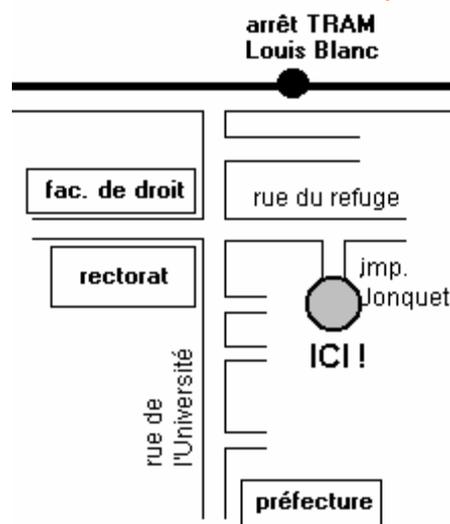
- ✘ Demandez des travaux d'amélioration, ils sont obligatoires.
- ✘ Vous pourrez exiger devant le juge, gratuitement, que des travaux soient faits. Si la situation ne s'arrange pas, vous pourrez demander à réduire le montant de votre loyer.

L'association CLCV, c'est :

- Le **conseil** à ses adhérents, la résolution des litiges (consommation, location, copropriété) ;
- La **bibliothèque** du consommateur, et ses **formations**,
- Des **parutions** : livres (*Guide du locataire*), magazines (*Cadre de Vie*), brochures...
- Le soutien des **locataires** en HLM ou copropriété, en groupe, et des **élus HLM**...



Accès au local CLCV Montpellier



Retrouvez-nous à Montpellier-préfecture, mais aussi dans les quartiers, à Castelnau, Pézenas, Béziers... Demandez-nous la liste des lieux d'accueil

Je veux discuter avec vous de l'action de la CLCV. *Contactez-moi.*

Nom, prénom :

Adresse complète :

.....

Éventuellement, téléphone, e-mail :

.....

Je découpe ou copie ce bon et le renvoie à :

Association Consommation, Logement, Cadre de Vie

Imp. Jonquet, rue du refuge, 34 000 Montpellier - Tél. : 04 67 60 31 10, fax 34 14

clcv34@free.fr – <http://asso.clcv.herault.free.fr>